



Nouvelle réglementation des milieux humides et hydriques

Formation web sur la plateforme Teams

Le 28 juin 2021 de 16 h à 17 h

Une nouvelle réglementation s'applique pour les travaux forestiers afin de mieux protéger les milieux humides et hydriques. Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques présentera les nouvelles conditions à respecter pour les travaux de récolte, de construction de chemins et de traverses de cours d'eau.

Gratuite et ouverte à tous, mais l'inscription est obligatoire par courriel à : info@spbsaglac.qc.ca

Plus d'informations sur la réglementation, consultez foretprivee.ca/mhh.

